

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Carole Thibeault, directrice générale de la Municipalité de Saint-Hugues, que le Conseil, à une Session ordinaire tenue à huis clos, le 1^{er} décembre 2020

A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NUMÉRO 254-20-01 RELATIF À LA COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance dudit règlement au 171 rue Saint-Germain, local 103, Saint-Hugues (Québec) aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-HUGUES, ce troisième jour du mois de décembre deux-mille-vingt.

Carole Thibeault
Directrice générale et secrétaire-trésorière